

ELTERNVEREINIGUNG DER EUROPÄISCHEN SCHULE BRÜSSEL III - IXLLES
PARENTS ASSOCIATION OF THE EUROPEAN SCHOOL BRUSSELS III - IXLLES
ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE EUROPÉENNE BRUXELLES III - IXLLES
OUDEVERENIGING VAN DE EUROPESE SCHOOL BRUSSEL III - ELSENE
ΣΥΛΛΟΓΟΣ ΓΟΝΕΩΝ ΤΟΥ ΕΥΡΩΠΑΪΚΟΥ ΣΧΟΛΕΙΟΥ ΒΡΥΞΕΛΛΕΣ ΙΙΙ - IXLLES
ASOCIACIÓN DE LOS PADRES DE ALUMNOS DE LA ESCUELA EUROPEA BRUSELAS III – IXLLES
SDRUŽENÍ RODIČŮ ŽÁKŮ EVROPSKÉ ŠKOLY BRUSEL III-IXELLES

Procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 15 décembre 2016
au Charlemagne, rue de la Loi, 1000 BRUXELLES à 19 H30

PRÉSENCE A LA TRIBUNE

Mr Anastassios Papadopoulos, *Président*
Mr Robert Wein, *Vice-président Pédagogique*
Mr Simon Coates, *Vice-président Administration*
Mr Komninos Diamantaras, *Trésorier*
Mme Maria Saura Moreno, *Responsable Cantine*
Mme Fani Zarifopoulou, *Responsable Transport*
Mme Rosita Lake, *Responsable Péricolaire*

Invités:

Monsieur Emmanuel de Tournemire, directeur de l'école
Monsieur Jean-François Nobels, réviseur d'entreprises, société RSM
Monsieur Jacques Maroy, bureau comptable Debroux & Associés

Au début de la séance, le directeur de l'école a présenté les grandes priorités d'action en 2017 et il a répondu aux questions.

1. Inscription et enregistrement des procurations

Membres présents ou représentés : 383 (499)

2. Approbation de l'ordre du jour

L'Assemblée Générale approuve l'ordre du jour:

Introduction de Anastassios Papadopoulos.

3. Rapports

a) - Présentation Présidence : Anastassios Papadopoulos

- **Présentation Vice-présidence Pédagogique** : Robert Wein

- **Présentation des divers secteurs** : **Périscolaire** : Rosita Lake

Cantine : Maria Saura Moreno

Transports : Fani Zarifopoulou

b) Rapport financier et rapport du reviseur : présenté par le trésorier Komninos Diamantaras, le réviseur Jean-François Nobels et le comptable Jacques Maroy.

c) Approbation des comptes et décharge

L'Assemblée Générale approuve les comptes 2015/2016 et octroie la décharge au Conseil d'Administration.

4. Budget 2016/2017 (année en cours)

Le budget présenté par le Conseil d'Administration est approuvé.

5. Election membres du Conseil d'Administration (5 postes à pourvoir)

Présentation des candidats et vote (voir liste en annexe).

6. Résolutions

- La résolution 1 concernant les langues utilisées dans le ICT, musique, PE et arts **a été approuvée**
- La résolution 2 concernant le Kiss and Ride **a été approuvée.**
- La résolution 3 concernant la politique alimentaire **n'a pas été approuvée.**
- La résolution 4-5 concernant la prévention de la violence à l'école **a été approuvée.**
- La résolution 6 concernant le protocole de communication médicale **a été approuvée .**

7. Résultats des votes

8. Clôture de l'Assemblée Générale annuelle:

Le président remercie les parents et clôture l'AG à 00H00

Résolutions Assemblée Générale du 15 12 2016
General Meeting resolutions 15 12 2016

- 1. L'AG approuve les comptes 2015-2016 qui lui sont présentés**
The GM approves the 2015-2016 accounts which have been presented

Pour/ Yes: 383 (100%)

Contre/ No : 0 (0%)

Abstention: 0 (0%)

Approuvé à l'unanimité / Approved by unanimity

- 2. L'AG donne décharge de sa gestion au Conseil d'Administration sortant et au réviseur /**
The GM gives discharge to the outgoing Board and the Auditors:

Pour/ Yes : 383 (100%)

Contre : 0 (0%)

Abstention: 0 (0%)

Approuvé à l'unanimité / Approved by unanimity

- 3. L'AG approuve le projet de budget 2016-2017 qui lui a été présenté/The GA approves the**
proposed budget for the year 2016-2017 which has been presented

Pour/ Yes : 383 (100%)

Contre/ No : 0 (0%)

Abstention : 0 (0%)

Approuvé à la majorité / Approved by majority

- 4. L'AG approuve la cotisation annuelle de 45 euros pour 2017/2018 / The GM approves the**
annual member fee of 45 euros for 2017/2018

Pour/ Yes: 380 (99,2%)

Contre/ No: 3 (0,8%)

Abstention: 0 (0%)

Approuvé à la majorité / Approved by majority

- 5. L'AG approuve la prolongation du mandat du comptable ainsi que des auditeurs / The**
General Meeting approves the prolongation of the mandate for both the accountant and the
auditors

Pour/ Yes: 380 (99,2%)

Contre/ No: 2 (0,5%)

Abstention: 1 (0.3%)

Approuvé à la majorité / Approved by majority

5. Motion 1 : Les langues utilisées dans les cours de ICT, musique, PE et arts (voir annexe)/ Languages used in teaching ICT, music, art and physical education in the secondary cycle(see annexed document)- EL section

Pour/ Yes : 222 (60,66 %)
Contre/ No : 100 (27,32%)
Abstentions : 44 (12,02%)

Approuvée à la majorité / Approved by majority

Motion 2 : Kiss and Ride (voir annexe-see annexed document)

Pour /Yes: 228 (61,13%)
Contre/ No: 111 (29,76%)
Abstentions : 34 (9,12%)

Approuvé à la majorité / Approved by majority

Motion 3 : Politique alimentaire/ Food Policy

Pour/ Yes : 50 (13,74%)
Contre/ No : 279 (76,65%)
Abstentions : 35 (9,72%)

Refusée à la majorité / Refused by majority

- **Motion 4-5 : Prévention violence à l'école (voir annexe)/ Prevention of violence at school (see annexed document)**

Pour/ Yes : 338 (97,13%)
Contre/ No : 4 (1,15%)
Abstentions : 6 (1,72%)

Le président a été mandate à consolider les deux textes - Le texte commun a été approuvée à la majorité / The President was tasked to consolidate the submitted texts into a joint version, which was approved by majority

Motion 5 : Protocole de communication médicale (voir annexe)/ Medical communication protocol (see annexed document)

Pour/ Yes: 296 (82,45%)
Contre/ No : 48 (13,37%)
Abstentions : 15 (4,18%)

Approuvé à la majorité / Approved by majority

5. Résultats des 5 nouveaux membres /Results of the 5 new members

1.	BARRY	Geraldine
2.	DIAMANTARAS	Komninos
3.	KROUSTALIS	Ioannis
4.	HRUBY	Tomas
5.	FENECH	Catherine

Pièces Annexes / Annexed documents:

. Présences des représentants AG/ Presence of representatives to the GM

. Résultats des votes / Vote results

. Motions acceptées/ Approved motions

CLASS REPRESENTATIVES PARTICIPATION TO THE GENERAL MEETING OF THE 15 DECEMBER 2016 /
PARTICIPATION REPRESENTANTS A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 15 DECEMBRE 2016

Section	CZ		DE		EN		EL		ES		FR		NL		TOT	
Number of class repr at the General Meeting	47		49		66		93		70		122		52		499	
1.Present	13	27,60%	14	28,50%	15	22,70%	25	26,80%	23	32,80%	33	27,04%	10	19,20%	133	26,60%
2.Proxies	32	68,00%	27	55,10%	22	33,30%	34	36,50%	35	50%	54	44,20%	25	48,07%	250	50,10%
Total 1+2	45	95,70%	41	83,60%	37	56%	59	63,40%	58	82,80%	87	71,30%	35	67,30%	383	76,70%
%votes/ Total present representat ives	45	11,70%	41	10,70%	37	9,60%	59	15,40%	58	15,10%	87	22,70%	35	9,13%	383	76,70%

ELECTIONS

**ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE EUROPEENNE
DE BRUXELLES III / GENERAL MEETING OF THE PARENT ASSOCIATION OF THE EUROPEAN
SCHOOL OF BRUSSELS III- IXELLES**

Le jeudi 15 décembre 2016/ Thursday 15 December 2016

*Candidats à l'élection du Conseil d'Administration de l'APEEE Bruxelles III – Election candidates
for the APEEE Board of Brussels III-Ixelles
(5 places vacantes/5 vacant post)*

N°	NOM/NAME	CLASSE/CLASS	SECTION	VOTES
1.	Geraldine BARRY	P1	EN	256
2.	Komninos DIAMANTARAS	S6	EL	253
3.	Ioannis KROUSTALIS	P1	EL	232
4.	Tomas HRUBY	P4	CZ	231
5.	Catherine FENECH	S2	FR	174
6.	Patrick MC CUTCHEON	S4	EN	144
7.	Carlo CHEMALY	MAT	FR	107

MOTIONS APPROUVEES / APPROVED MOTIONS

RESOLUTION 1 sur les langues utilisées pour l'enseignement des TIC, de la musique, de l'art et de l'éducation physique dans le secondaire- section EL

L'Assemblée générale de l'APEEE de Bruxelles III, réunie le 15 décembre 2016,

Assemblée générale de l'APEE de Bruxelles III, qui s'est tenue le 15 décembre 2016.

CONSIDÉRANT QUE :

- La révision de la décision sur l'organisation des études et des cours dans les Écoles européennes [Réf. : 2011-01-D-33-en-9] prévoit que :

“Dans l'enseignement secondaire, de la 1^e à la 5^e, l'art, la musique, les TIC et l'éducation physique sont enseignés à des groupes linguistiques mixtes dans une des trois Langues 2 (DE, EN, FR) ou dans la langue du pays hôte. En 6^e et 7^e du secondaire, l'art, la musique (cours de base et en option) et l'éducation physique sont enseignés à des groupes linguistiques mixtes dans une des trois langues véhiculaires (DE, EN, FR) ou dans la langue du pays hôte.”

CONSIDÉRANT EN OUTRE QUE :

- Les élèves dans notre école choisissent comme Langue 2 : l'Anglais à 62,08 %, le Français à 32,47 % et l'Allemand à 5,45 % [Données sur la rentrée scolaire 2015-2016 des Écoles européennes].

- Un grand nombre d'élèves de S1 à S3 n'ont **aucune** compétence ou des compétences **insuffisantes** en langue de travail autre que leur Langue 2. C'est tout particulièrement le cas pour les élèves qui sont transférés vers notre école d'un État membre dans le cycle secondaire ou dans les dernières classes primaires.

DEMANDES À LA DIRECTION DE L'ÉCOLE :

- D'éviter de proposer les cours d'art, de musique, de TIC et d'éducation physique dans la Langue 3 des élèves ou dans la Langue du pays hôte.
- De prendre en compte les compétences linguistiques des élèves en S1-S3 qui suivent ces cours et de veiller, si le besoin s'en fait ressentir, à ce que les enseignants aident les élèves dans ces cours en parlant une langue que les élèves peuvent bien comprendre.
- De s'assurer que les examens ne sont pas donnés aux étudiants dans une langue qu'ils ne comprennent pas.
- D'utiliser des enseignants multilingues qui ont les qualifications nécessaires pour enseigner ces cours dans les langues L1 ou L2 des élèves.

RESOLUTION 1
On the languages used in teaching ICT, music, art and physical education in the secondary cycle- EL section

The General Assembly of the APEEE of Brussels III, meeting on December 15th, 2016

CONSIDERING THAT

- The revision of the decision for the organisation of studies and courses in the European Schools [Ref.: 2011-01-D-33-en-9] foresees that:

“ In secondary years 1-5, art, music, ICT and physical education are taught to mixed language groups in one of the three L2 (DE, EN, FR) or in the language of the host country. In secondary years 6-7, art, music (basic and option courses) and physical education are taught to mixed language groups in one of the three vehicular languages (DE, EN, FR) or in the language of the host country.”

FURTHER CONSIDERING THAT

- Pupils in our school are choosing as Language 2: English 62,08%, French 32,47% and German 5,45% [Données sur la rentrée scolaire 2015-2016 des Ecoles européennes].
- A great number of pupils in S1 through S3 do not have **any** or **sufficient** skills in a working language other than in their L2. This is particularly the case for pupils that are transferred to our school from a Member State at the secondary cycle or at the last primary classes.

CALLS UPON THE SCHOOL MANAGEMENT

- To avoid offering the courses of art, music, ICT and physical education in the Language 3 of the pupils or in the Host Country Language.
- To take into consideration the linguistic competences of pupils in S1-S3 following these courses and ensure that when needed, teachers will help pupils in these courses using a language that the pupils can understand properly.
- Ensure that students are not examined in a language that they do not understand.
- Use multilingual teachers with the necessary qualifications so that they may teach these courses in the L1 or L2 of the pupils.

RÉSOLUTION 2 sur le « Kiss and Ride » section NL

L'Assemblée générale de l'APEEE de Bruxelles III, réunie le 15 décembre 2016

CONSIDÉRANT :

- qu'il est impossible aux parents de déposer leurs enfants le matin à cause des mesures de sécurité et des restrictions d'accès à l'École actuelles ;
- qu'il n'existe presque aucune aire de stationnement ou de dépose à proximité de l'École,
- et qu'en conséquence, les parents déposant leurs enfants sont confrontés à des embouteillages impossibles, ce qui est dangereux pour tout le monde.

DEMANDE À L'ÉCOLE :

- d' examiner avec les autorités compétentes la possibilité de créer une aire de dépose rapide « kiss and ride » dans le tronçon entre les entrées voiture de l'École, en déplaçant légèrement le chemin pour piétons et la piste cyclable, tout en prenant en compte les préoccupations liées à la sécurité.

RESOLUTION 2 on the kiss and ride

The General Assembly of the APEEE of Brussels III, meeting on December 15th, 2016

CONSIDERING

- that the current security measures and restrictions on access to the School make it impossible for parents to drop off their children in the morning;
- that virtually no parking or drop off facilities exist in the neighbourhood of the School,
- that, in consequence, parents dropping off their children are faced with an impossible traffic situation which is a safety hazard to all,

CALLS UPON THE SCHOOL

- to discuss with the relevant authorities the possibility of creating a kiss and ride area in the stretch between the two School car entrances, by slightly relocating the foot path and the cycle path, while taking safety concerns into consideration.

RÉSOLUTION 4 et 5 sur la prévention de la violence à l'école (texte de compromis suite à la discussion durant l'Assemblée Générale)

L'Assemblée générale de l'APEEE de Bruxelles III, réunie le 15 décembre 2016

Considérant que :

- La violence à l'école est un phénomène qui touche de nombreux enfants. Elle peut prendre des formes verbales (insultes, railleries, intimidation), physiques (agressions) ou encore électronique (photos et commentaires sur les réseaux sociaux qui ont donné une nouvelle ampleur à son impact). Elle peut menacer la sécurité physique et émotionnelle des élèves à l'école, avoir un impact négatif sur leur capacité d'apprendre et avoir des conséquences durables. Face à cela, l'aide aux victimes ne suffit pas et les politiques dans ce domaine s'orientent de plus en plus vers la prévention de cette violence dans le contexte de l'école.
- Conformément à la politique de protection de l'enfance des écoles européennes (Réf. : 2007-D-441-fr-5), chaque école se doit d'élaborer et de publier des politiques et procédures claires à suivre en cas d'intimidation physique, verbale ou indirecte (humiliation, rumeurs, potins, etc.) entre élève / élève ou personnel / élève. Chaque école doit avoir un programme d'intervention contre le bullying comme part de ses activités annuelles. Les enseignants doivent recevoir une formation sur le sujet, i.e. pendant les journées pédagogiques.
- Divers programmes ont été développés en Europe, y compris des stratégies proactives, des stratégies de soutien par les pairs (monitoring) et des stratégies réactives, afin de prévenir et de lutter contre l'intimidation scolaire et la violence à l'école.
- L'étude réalisée par le Département thématique « droits des citoyens et affaires constitutionnelles » pour la commission LIBE du Parlement européen sur le cyber-harcèlement chez les jeunes¹ démontre que les programmes de lutte contre le cyber-harcèlement sont efficaces.
- Plusieurs écoles européennes ont déjà mis en place des programmes de prévention de la violence.
- Des cas de violence à tous les niveaux d'éducation (maternelles, primaires, secondaires) se manifestent de plus en plus au sein aussi de notre école.

Demande à l'école :

A. D'informer clairement tous les parents et de façon proactive et préventive des actions existantes et menées au sein de l'école en matière de prévention de la violence et de leur

- ¹ CYBERBULLYING AMONG YOUNG PEOPLE - DIRECTORATE GENERAL FOR INTERNAL POLICIES POLICY DEPARTMENT C: CITIZENS' RIGHTS AND CONSTITUTIONAL AFFAIRS - CIVIL LIBERTIES, JUSTICE AND HOME AFFAIRS - 2016

diffuser régulièrement les noms des personnes ressources et les procédures mises en place à l'école en cas d'intimidation dans le cadre des activités scolaires.

B. De mettre en œuvre une politique globale contre la violence et l'intimidation à l'école, qui soient adaptée aux différents cycles d'études (maternelles, primaires, secondaires) et qui implique l'ensemble de l'équipe pédagogique et éducative de ces trois cycles, conformément à la politique de protection des écoles européennes - et tels qu'il en existe dans d'autres écoles européennes.

C. D'adopter un programme d'intervention contre toute forme de violence qui comprendra:

1. **L'établissement de stratégies proactives** dans l'ensemble de l'école. Elle se devra d'être élaborée avec toute la communauté scolaire et devra être communiquée aux élèves et aux parents.

2. **Le développement d'un programme de soutien par les pairs (mentoring)** visant à prévenir de l'intimidation à l'école, placé sous la surveillance d'un conseiller/ médiateur scolaire et qui impliquerait la participation des élèves plus âgés et des élèves plus jeunes.

Des exemples de programmes de soutien par les pairs :

<http://www.callbigbrothers.com/fr/Home/mentoringprograms/inschoolmentoring.aspx>

3. **L'établissement des règles de comportement et le suivi régulier de leur respect.**

4. **L'établissement d'un protocole à suivre** au cas des événements de violence dans l'école.

D. D'établir un groupe ad hoc au sein de l'école, afin d'analyser la situation actuelle et proposer des actions ciblées en contribuant au développement d'une politique de l'école durable. Ce groupe devrait être représentatif de la communauté scolaire (au moins deux membres par groupe des parties prenantes) et inclure la direction de l'école, le corps enseignant (y compris des conseillers), des parents et des étudiants.

Demande à l'APEEE:

- De fournir toute assistance nécessaire aux parents en difficulté et de participer activement aux travaux dudit groupe.

RESOLUTION 4 and 5

On prevention of violence at school (joint compromise text following the discussion in the General Meeting)

The General Assembly of the APEEE of Brussels III, meeting on December 15th, 2016

Considering that:

- Violence at the school is a phenomenon that affects many children. It may manifest itself in the following forms: verbal (insults, taunts, intimidation), physical (attacks) or even electronic (photos and comments on social networks), which have given a greater scale to its impact. It can threaten physical and emotional safety of pupils at school, have a negative impact on their ability to learn and have lasting consequences. Faced with this, victim support is insufficient, and policies in this area are increasingly oriented towards the prevention of such violence in the school context.
- In accordance with the European Schools Policy on Child Protection (Ref. : 2007-D-441-fr-5), each school must develop and publish clear policies and procedures to be followed in cases of physical, verbal or indirect intimidation (humiliation, rumours, gossip, etc.) between pupil / pupil or staff / pupil. Each school should have an intervention programme against bullying as part of its annual activities. Teachers should be trained on the subject, i.e., during teacher training days.
- Various programmes have been developed in Europe, including proactive strategies, peer support strategies (monitoring) and reactive strategies to prevent and combat bullying and violence at school.
- The study, carried out by the policy department on "Citizens' Rights and Constitutional Affairs" for the Civil Liberties, Justice and Home Affairs (**LIBE**) Commission of the European Parliament on cyber bullying among young², demonstrates that the programmes to combat cyber bullying are effective.
- Several European schools have already set up programmes for the prevention of violence.
- Cases of violence at all levels of education (nursery, primary, secondary) is becoming increasingly evident in our school as well.

Ask the school:

A. To inform all parents clearly, in a proactive and preventive manner, of actions existing and taken within school for the prevention of violence, and to disseminate regularly to them the names of contact persons and procedures put in place at school in case of intimidation, in the course of school activities.

- ² CYBERBULLYING AMONG YOUNG PEOPLE - DIRECTORATE GENERAL FOR INTERNAL POLICIES POLICY DEPARTMENT C: CITIZENS' RIGHTS AND CONSTITUTIONAL AFFAIRS - CIVIL LIBERTIES, JUSTICE AND HOME AFFAIRS - 2016

B. To implement a comprehensive policy against violence and intimidation at school, which is adapted to the different stages of education (nursery, primary, secondary) and that involves the entire teaching and educational team of these three stages, in accordance with the European Schools' protection policy - and as it exists in other European schools.

C. To adopt a programme of intervention against any form of violence, which will include:

1. **Setting up proactive strategies** throughout the school. It should be developed with the entire school community and should be communicated to pupils and parents.

2. **The development of a peer support programme (mentoring)**, aiming to prevent intimidation at school, under the supervision of a school counsellor/mediator, and that would involve the participation of older and younger pupils.

Examples of peer support programmes:

<http://www.callbigbrothers.com/fr/Home/mentoringprograms/inschoolmentoring.aspx>

3. **Setting up rules of behaviour and regular monitoring of their observance.**

4. **Setting up a protocol to follow** in the event of violence in school.

D. Setting up an ad hoc group within the school, to analyse the current situation and propose targeted actions while contributing to the development of a sustainable school policy. This group should be representative of the school community (at least two members per group from stakeholder parties) and to include the school leadership, teaching faculty (including advisors), parents and students.

Ask the APEEE:

- To provide all necessary assistance to parents in difficulty, and to participate actively in the work of the above group.

RESOLUTION 6 sur le Protocole de communication médicale

L'Assemblée générale de l'APEEE de Bruxelles III, réunie le 15 décembre 2016

L'EEBIII dispose d'un service médical avec une infirmière disponible pour presque 3 000 enfants pendant les heures scolaires (non périscolaires). Tous les jours des élèves ont besoin de consulter l'infirmière. Toutefois, les parents ne sont pas informés par le service médical de tous les soins prodigués à leurs enfants.

Plusieurs parents ont fait l'expérience de ce manque de communication d'informations du service médical de l'École. Cependant, Il est important que les parents soient au courant du passage de leurs enfants à l'infirmerie, et d'autant plus important lorsqu'il s'agit de jeunes enfants. En tant que parents, nous devrions avoir la possibilité d'évaluer si notre enfant devrait aller chez le docteur ou si nous avons besoin d'un deuxième avis ; chose impossible si nous ne sommes pas informés ou si c'est trop tard (par exemple, lorsqu'on revient à la maison le soir et que l'état de santé qui n'avait pas l'air important le matin, est désormais grave et il faut se précipiter à l'hôpital). La présente Assemblée générale demande au Conseil Administratif de l'APEEE de demander à l'école d'introduire un protocole de communication informant les parents de tout soin médical prodigué à leurs enfants. Ce protocole devrait comprendre la communication immédiate obligatoire par e-mail, et facultativement par téléphone, des détails du soin, c'est-à-dire au moment où l'enfant est vu par l'infirmière, et devrait comprendre au moins les informations suivantes :

- Nom de l'élève
- Heure du passage de l'élève à l'infirmerie
- Heure où le motif de consultation de l'infirmière a été détecté
- Diagnostic donné par le personnel médical
- Soins prodigués à l'enfant
- Recommandations de suivi

La motion demande également, dans la mesure du possible, l'automatisation de la communication des registres médicaux. Nous pourrions ainsi suivre les soins prodigués, car parfois des petits problèmes deviennent importants s'ils sont répétés dans le temps.

RESOLUTION 6 on the medical communication protocol

The General Assembly of the APEEE of Brussels III, meeting on December 15th, 2016

The EEBIII has a medical service with a nurse available for nearly 3000 children during school hours (not P riscolaire). Every day there are pupils who need to be treated by the nurse. However, parents are not informed by the medical service of all the interventions given to their children.

Several parents have experienced this lack of transmission of information from the school Medical Service. However, it is very important for parents to be aware of visits to the medical service by their children, and even more so for the younger children. As parents we should have the opportunity to evaluate whether our child should go to the doctor or if we need a second opinion. We cannot do this if we are not informed or it's too late (for example when we arrive at home in the evening and the condition that didn't seem important in the morning, has now become serious and we have to run to the hospital) This General Assembly calls the CA of the APEEE to ask the school for the introduction of a protocol for the communication to parents of any medical treatment given to their children. This protocol should include mandatory communication by e-mail and optionally by phone of the details of the treatment with no delay, i.e. at the time the child is seen by the nurse and should at least include:

- Name of the pupil
- Time s/he is seen by the nurse
- Time the reason for going to the nurse was detected
- Diagnosis made by the medical personnel
- Treatment given to the child
- Follow-up recommendations

The motion also calls for the communication of medical intervention records to be automated as much as possible. This could give us a record of interventions, sometimes small issues become important if they are repeated over time.